Ensemble, obtenons le retrait du projet Macron/Delevoye

et gagnons une réforme juste et solidaire !

Ne nous laissons pas voler nos retraites !

Les craintes formulées par la CGT dès les premières annonces du projet Delevoye/Macron se confirment au fil des « consultations » avec le gouvernement. Sous couvert d'égalité, de justice, de simplification, cette réforme a pour but de dynamiter notre système actuel et a pour finalité:

- Faire reculer l'âge de départ à la retraite.
- Baisser le niveau des pensions.
- Mettre en place un système par points
- Permettre à l'État de ne plus payer ni pour les retraites des fonctionnaires, ni pour équilibrer les régimes spéciaux.

Cette réforme mettrait donc fin au régime de retraite par répartition en le remplaçant par un système de retraite à points.

Actuellement, grâce aux trimestres validés tout au long de la carrière et aux dispositifs de solidarités (maladie, maternité…) les salariés sont garantis de pouvoir, à l'âge légal, partir à la retraite avec une pension équivalente dans le public comme dans le privé à environ 75% de leurs revenus précédents, (taux de remplacement). C'est un système « à prestations définies », c'est-à-dire sans surprise pour les futurs retraités sauf, évidemment, modification des paramètres.

Système par points : le taux de pension devient une variable d'ajustement économique !

Dans le système que cherche à nous imposer le Gouvernement, les notions de « prestations définies » et « taux de remplacement» disparaitraient puisque le niveau de pension dépendrait de l'équilibre financier du système donc de la conjoncture économique et l'espérance de vie !

Chaque salarié devrait accumuler des points qu'il achèterait avec ses cotisations, système à « cotisations définies », le prix d'achat de ces points variant chaque année, en fonction de la situation financière du régime. Au moment du départ à la retraite, les points cumulés seraient transformés en pension en se basant sur la valeur du point lors du départ à la retraite (appelée aujourd'hui « valeur de service »). Le niveau de pension ne pourrait, de fait, être connu qu'au moment du départ car tributaire de la valeur du point. Cette valeur de service évoluerait en fonction de la conjoncture économique et démographique du moment afin de maintenir l'équilibre financier du système.

D'autres pistes sont évoquées : Possibilité de partir à 62 ans, mais avec une pension dérisoire qui obligerait donc, à travailler plus longtemps !

Delevoye prétend qu'il maintient un « âge de départ » à 62 ans. Mais cet âge de départ (qui) ne donne aucun droit !

D'ailleurs Delevoye le dit lui-même : « Dans un système à points, la notion de durée disparaît. C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel : j'ai assez de points, ma retraite me paraît suffisante, donc je pars. A l'inverse, je n'ai pas assez de points, je reste ».

Une retraite calculée sur toute la carrière : Danger !

Ce qu'il oublie de dire c'est que la pension serait calculée dans ce système sur toute la carrière et non plus sur les 25 meilleures années comme dans le privé ou sur les 6 derniers mois de traitement comme dans le public. Ceci impliquerait :

- Une baisse directe pour les fonctionnaires et agents du public des pensions qui sont aujourd'hui calculées sur le dernier salaire
- L'impact de toutes les mauvaises années (temps partiel, bas salaires…) ainsi que les périodes d'interruptions pour maternité, maladie, chômage …

fédération des organismes sociaux
la cgt
la cgt
Union Régionale Île-de-France

« Équité et justice » ? Alors qu'il n'y a plus de solidarité !

Pour un gouvernement qui légitime ce changement de système par « l'équité » et la « justice » il fait un choix profondément inégalitaire et injuste. En effet, les personnes bien payées et qui auront eu un emploi stable tout le long de leur vie active, auraient les moyens de partir plus tôt. Ceux ou celles (car ce sont le plus souvent des femmes) qui auront été à temps partiel dans des emplois sous-payés devront continuer à travailler, s'ils ou elles le peuvent, pour avoir une retraite un tant soit peu décente.
Alors que le système actuel permet de compenser en partie ces périodes, la plupart du temps subies, par les mécanismes de solidarités, Delevoye assène qu'il n'y aura plus de « points gratuits ». C'est la fin de la solidarité.

Un projet idéologique qui répond aux appétits de la finance

Nous sommes bien en face de choix idéologiques. Cette réforme va permettre :

- De torpiller les régimes spéciaux de retraite et plus généralement, le statut des fonctionnaires ainsi que des cheminots, des électriciens gaziers, etc.
- Répondre aux exigences de l'Europe qui demande la baisse d'au moins 25% de la part des retraites dans le PIB.
- Satisfaire aux exigences patronales qui ne veulent plus cotiser et participer au financement des retraites pour les salariés pour toujours plus de profit.
- Répondre aux exigences des places financières qui souhaitent voir le budget des retraites leur revenir. Atteignant 308 milliards d'euros en 2016 (DRESS 2018), c'est presque le budget de l'Etat qui leur échappe jusqu'à maintenant. Cette réforme ouvre le champ de la capitalisation avec tous les risques que ça comporte pour les futurs retraités.

D'autres choix sont possibles et les financements existent, il s'agit d'un choix de société !
L'allongement de l'espérance de vie n'oblige en rien d'allonger la durée de cotisations :

La CGT agit pour :

- **Lutter contre le travail illégal : + 6 milliards € pour la protection sociale.**
- **L'Egalité salariale Femme/homme : + 10 milliards €.**
- **La mise à contribution des revenus financiers des entreprises : + 20 milliards €.**
- **Augmenter les salaires pour relancer l' économie.**
- **Développer l'emploi industriel et dans les services publics pour répondre aux besoins des populations.**

Exigeons un socle commun de garantie pour toutes et tous, basé sur les fondamentaux de notre sécurité sociale :

- **Une retraite par répartition à prestations définies.**
- **Possibilité d'un départ dès 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.**
- **Droit à une retraite pour une carrière complète avec un taux de remplacement à 75% calculée sur la base des 10 meilleures années et/ou du dernier salarie brut.**
- **Des pensions retraités indexées sur les salaires et à minima au niveau du Smic pour une carrière complète.**
- **Prise en compte des années d'étude et des périodes de précarité subies pour le calcul de la carrière.**

Je me syndique à la CGT !

Nom: .....Prénom:.....Age:.....

Adresse: .....

Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex
Tél.: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

la cgt Union Régionale Île-de-France

Février 2019 - RCS B 453 204 687 - Ne pas jeter sur la voie publique.